

# Tri des déchets

Certains déchets ménagers sont recyclables et doivent être séparés des autres déchets.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, les informations pratiques sur les déchets sont susceptibles d'être modifiées. Retrouvez toutes les infos actualisées concernant les déchets sur la [page dédiée du site de Nantes Métropole.](https://metropole.nantes.fr/services/dechets-proprete-eau-energie) (<https://metropole.nantes.fr/services/dechets-proprete-eau-energie>) Ou contactez le pôle Loire-Chézine, au 02 28 03 41 50, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

## En bref

Des prestataires travaillant pour le compte de Nantes Métropole assurent la collecte et le traitement des déchets recyclables, qui doivent être séparés des autres déchets.

On peut distinguer quatre grandes familles de déchets recyclables :

- papier et carton : briques vides, emballages carton, journaux et magazines...
- plastique : bouteilles et bouchons, flacons de lessive ou produits d'entretiens...
- métal : barquettes, canettes, boîtes de conserve, aérosols...
- verres

Les sacs jaunes dédiés aux déchets recyclables sont fournis gratuitement aux habitants.

## Pour qui ?

Tous les particuliers résidant à Saint-Herblain. Des dispositions particulières sont appliquées aux professionnels (prendre contact avec Nantes Métropole).

## La démarche

- collecte par bac : les sacs jaunes contenant les déchets recyclables doivent être placés à côté du bac (et non au-dessus) ;
- collecte en colonnes d'apport volontaire : les déchets doivent être placés non emballés dans les colonnes correspondantes ;
- collecte des verres : des points d'apport volontaire sont répartis dans toute la commune.
- sacs transparents : une distribution en porte à porte est organisée par le pôle Loire-Chézine à Saint-Herblain. Si le dépôt s'avère impossible, les usagers seront informés du passage du distributeur (affichage ou avis de passage) et invités à récupérer leurs sacs dans les points relais suivants : Hôtel de ville, mairie annexe des Thébaudières, Carré des services, pôle de proximité Loire-Chézine. Dans ce cas, et pour tout retrait de sacs supplémentaires en cours d'année, l'usager doit se présenter muni de sa pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de l'avis de passage déposé par Nantes métropole le cas échéant.

Pour tous les autres déchets (déchets verts, spéciaux, DEEE...), se référer à notre fiche pratique sur la [collecte des encombrants](#) (</Services-et-demarches/Environnement-et-de-chets/Collecte-des-encombrants>) .